

**Département de la
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 27 février 2015,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Nadine PERINET le :

Commune de LA MURAZ

74560

**Jeudi 05 mars 2015 à 20h30
en Mairie, salle consulaire.**



Nombre de Conseillers :

**en exercice : 15
présents : 14
votants : 14**

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : Nadine PERINET, Yves JACQUEMOUD, Gianni GUERINI, Marie-Ange DUPONT, Jean-Pierre DURET, Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN, Jean-François LARUAZ, Marie-Édith LOCHER, Denis MEYNET, Étienne TOULLEC, Valérie TRUCHET, Sylvie VIRET, Christian ZANOLLA

Excusée : Marie-Noëlle BOVAGNE

Procuration : 0

Secrétaire de séance : Sylvie VIRET

Absent : 0

Public : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
en l'absence de remarques et à l'unanimité,
 - **Approuve le procès-verbal de la séance du 05 février 2015.**

2. Subvention

L'association « Vélo Club d'Annemasse » organise une course cycliste « ANNEMASSE-BELLEGARDE et retour » qui traversera notre commune le 29 mars prochain.

Afin de récompenser les jeunes participants (- 21 ans), elle sollicite une subvention de 100.00 € pour financer les « Prix des municipalités traversées ».

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **Vote cette subvention de 100.00 € pour l'Association « Vélo Club ANNEMASSE »,**
 - **Charge Madame le Maire d'inscrire ce crédit au budget 2015.**

3. Décision prise par délégation

Néant.

4. Commissions communales

Commission Urbanisme le 14 janvier

Dossiers en cours.

Commission construction du groupe scolaire du 24/02

Monsieur Martin LOURY Directeur financier et Madame Marie JOUBERT Chef de projet de Teractem ont apporté des précisions sur les différentes possibilités du montage du projet :

- soit en maîtrise d'ouvrage directe où les risques financiers, techniques et juridiques restent à la charge de la collectivité qui assure elle-même le financement du projet au fur et à mesure de la réalisation
- soit en faisant appel à un opérateur avec mise en place d'un Bail Emphytéotique Administratif (notamment en cas de difficultés de financement) où les risques financiers, techniques et juridiques sont à la charge de l'opérateur, et où le paiement de loyers par la collectivité à ce même opérateur intervient à compter de la mise en service de l'ouvrage et ce pour une durée à déterminer par avance.

Une nouvelle piste de réflexion a aussi émergé de cette réunion. Un projet de construction nouvelle utilisant pour partie le sous-sol de la salle polyvalente et édifiant de nouveaux locaux aux abords immédiats de ce bâtiment pourrait s'avérer moins onéreux que la réfection du groupe scolaire actuel. Il aurait aussi l'avantage de profiter d'installations existantes (cuisine, salle pour la cantine) et éviterait (au moins à court terme) d'avoir à financer des diagnostics et études de désamiantage importants pour des travaux sur les bâtiments existants.

Une estimation chiffrée de cette nouvelle possibilité va être demandée afin de la comparer avec l'étude du projet de réfection du groupe scolaire actuel déjà initiée.

Cette nouvelle consultation fera certes prendre du retard à la réalisation de ce projet, mais vu l'importance de ce dernier (vie municipale, incidence financière...) pour la collectivité, du contexte actuel (baisse des dotations) elle mérite d'être menée afin d'alimenter et d'éclairer la prise de décision.

5. Questions diverses

Transports scolaires

Face à l'insistance des élus, les problèmes de l'organisation mise en place par le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (voir séances d'octobre et novembre) sont maintenant résolus : 2 chauffeurs et 2 véhicules sont à nouveau affectés au ramassage des enfants de La Muraz qui ont donc retrouvé des horaires et temps de transport identiques à l'an dernier.

Commission intercommunale de sécurité sur le domaine nordique du Salève

Lors de cette réunion qui s'est tenue le 06 février dernier, Pierre CHAUVET a été nommé responsable de la sécurité.

Bien que ne présentant pas de risques ou de difficultés majeures, la sécurité des skieurs doit être plus encadrée sur le domaine (personnel secouriste formé, mise aux normes d'un scooter de secours, radiofréquences, défibrillateur automatique, signalétique supplémentaire...).

Il reste donc de nombreuses mesures ou actions à mettre en place, ce qui nécessitera un minimum d'investissement financier de la part des collectivités et beaucoup d'engagement personnel de la part des bénévoles et membres du foyer de ski de fond, équipe qui reste néanmoins très motivée.

L'enjeu du maintien de cette activité au Salève fédère tous les acteurs.

Association des Maires Ruraux

Lors d'une réunion du 9 février, celle-ci a rappelé les principales conséquences financières de la loi de finances 2015 pour les collectivités territoriales.

L'objectif de réduction des déficits publics de l'État (11 milliards d'euros en 2015) passera par la diminution des dotations (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement) attribuées aux collectivités communales qui seront les plus impactées. Selon les bases de calcul, ces baisses affectent les dotations de -9.80% pour Arbusigny, - 9.96 % pour Pers-Jussy, -27,45 pour Scientrier et de -14.48 % pour LA MURAZ. Ainsi pour notre collectivité sa DGF 2014 de 126 722 € passera en 2015 à environ 108 000 €, elle devra donc diminuer ses dépenses annuelles de 18 000 €. Cette diminution se poursuivra sur 2016 et 2017.

L'État offre la possibilité aux communes de minimiser ces diminutions (au moins temporairement par le jeu d'un « bonus » à court terme) par la mise en place rapide des communes nouvelles.

Communes nouvelles

Suite aux différentes rencontres avec les services de l'État, le Conseil Communautaire travaille sur la difficile et délicate question. Cette mise en place de communes nouvelles imposée par l'État à des collectivités qui sont non demandeuses et qui sont déjà regroupées en Communautés de Communes devrait, si elles le désirent, s'organiser dans un court délai (décembre 2015).

La prise d'une telle décision, dans ce si court laps de temps, engageant à long termes nos collectivités est compliquée par le manque de lisibilité sur l'impact financier qu'elle aura, alors même que la baisse des dotations entre seulement dans sa 1^{ère} phase d'application et génère déjà incertitudes, craintes et morosité financière.

Le débat ouvert par Madame le Maire lors de la dernière séance reprend et un tour de table constructif fait ressortir les alternatives et idées et/ou hypothèses suivantes :

- Rester seul (*baisse accentuée des dotations, risque d'asphyxie ou d'être contraint à une union ultérieure, plus ou moins choisie ou forcée*)
- Rattachement avec une seule autre commune :
 - Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève semblerait majoritairement et naturellement pressentie du fait de l'orientation effective du bassin de vie des Muraziens tournée successivement vers Reignier (collège...), Annemasse (lycées...), bassin genevois (activité économique...)
 - Arbusigny correspondrait toutefois mieux en termes d'identité de territoire (*commune rurale, attachement marqué à la notion d'identité communale. Les collectivités ayant déjà fusionné et disposant pour le coup de plusieurs clochers ont bien souvent du mal à redonner à la nouvelle commune « une âme » véritable...*)
- Rattachement avec plusieurs autres communes (*les communes de la CCAS pourraient, en un premier temps, s'unir en deux communes nouvelles différentes et, en un deuxième temps, ces deux communes nouvelles pourraient s'allier pour répondre aux exigences de l'État qui ne permettent pas qu'à terme une commune nouvelle reste isolée*), ce qui reviendrait à
- Rester groupées à l'échelle de la CCAS (*échelle jugée cohérente, partenaires connus, situations financière et identitaire connues mais risque de ne pouvoir résister qu'un temps...*)
- Rattachement de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) à Annemasse Aglo (*avec l'avantage de voir arriver certains services comme les transports en commun mais l'inconvénient d'être gagné par les constructions, évidence de ne plus peser en assemblée cosulaire*)
- Rattachement de la CCAS aux 3 autres avec lesquelles elle s'est déjà liée via le Syndicat Mixte des 4 Communauté de Communes pour les transports
- Rattachement de la CCAS à celle du Pays Rochois (*non souhaité par Monsieur le Préfet*).

Chaque alternative présente avantages et inconvénients, et devra, le cas échéant être partagée avec la ou les futures communes « partenaires », car qui dit fusion dans le présent voudra dire unité, unanimité, consensus dans le futur.

Outre le « bonus » financier à court terme la fusion évidente et incontournable à terme va devoir rechercher la solution la moins mauvaise, en fonction des marges de manœuvre existantes, sans garantir pour autant de futures économies d'échelle... mais plutôt l'espoir du bénéfice d'un service amélioré.

Ce tour de table fait rebondir l'ensemble des élus sur le projet de l'école :

- Face aux incertitudes financières et à la baisse des dotations faut-il continuer, réajuster le projet dans son ensemble ou le recentrer sur des améliorations des bâtiments existants encore relativement satisfaisants... et appréciés par l'inspecteur académique
- Est-il opportun de lancer ce projet rapidement au risque qu'il ne corresponde plus au besoin de notre future commune nouvelle ?
- Ou au contraire garantir aux habitants de La Muraz l'édification d'un bâtiment communal qui restera de proximité, fruit d'ailleurs d'étude et d'économies qu'elle réalise depuis plusieurs années maintenant plutôt que de voir ses économies absorbées par la commune nouvelle ?
- Une certitude cependant : l'attachement aux cris des enfants au cœur de la commune et à leur qualité de vie.

Les environnements politique et économique actuels, sont devenus, en quelques mois plus exigeants en termes de réflexion ralentissant les projets en cours, mais l'assemblée constate unanimement la complexité de ces dossiers et leurs interactions.

Réunion publique sur le sujet animée par l'association des Maire de Haute-Savoie le 16 avril à 20h00 à la salle polyvalente de La Muraz, en collaboration avec les communes d'Arbusigny et de Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève.

Séance levée à 22h45

Affiché le : 12 mars 2015

La secrétaire de séance :

Le Maire :

Sylvie VIRET

Nadine PERINET

BOVAGNE Marie-Noëlle : Excusée	DUPONT Marie-Ange :	DURET Jean-Pierre :	GUERIN Ghislaine :
GUERINI Gianni :	JANIN Yannick :	JACQUEMOUD Yves :	LARUAZ Jean-François :
LOCHER Marie-Édith :	MEYNET Denis :	PERINET Nadine :	TOULLEC Étienne :
TRUCHET Valérie :	VIRET Sylvie :	ZANOLLA Christian :	

